



FEUILLE DE ROUTE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Objet: Corrigendum 1

Genève, le 29 juillet 2001

Recommandation UIT-T T.30 (04/1999)

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

**Recommandation UIT-T T.30 (04/1999) – Procédures pour la transmission
de documents par télécopie sur le réseau téléphonique général commuté –
Corrigendum 1 (07/2001)**

Dans la colonne intitulée FCF2 de la Note 1 de la Figure A.1/T.30 (1999), remplacer la deuxième ligne par "1111 0001".